

ÉDITO



Les mesures gouvernementales visant dès le 1^{er} janvier 2018 à baisser le montant des APL de 50 ou 60 € par mois compensé par une baisse des loyers à due concurrence, sont **brutales, injustes et dangereuses**. Cette baisse fera suite à celle de 5 €, qui s'est appliquée depuis le 1^{er} octobre 2017. **Brutales**, car il n'y a eu aucune concertation et que cela va se traduire par une perte pour l'Office de 3,5 millions d'euros dès 2018 mais aussi pour les années à venir. **Injustes**, car elles ne frappent que les bailleurs sociaux alors que nos loyers sont encadrés et que la politique sociale de notre organisme s'est notamment traduite par des augmentations de loyers très modérées de 2010 à 2015 voire nulles en 2016 et 2017. De plus, les locataires vont être les victimes de cette décision car nous ne pourrions plus entretenir le parc avec la même qualité. Nous allons aussi devoir réduire le nombre de constructions alors que de nombreux ménages sont en attente d'un logement. **Dangereuses**, car elles mettent à mal l'avenir de nos organismes qui, depuis des années, œuvrent à vos côtés ainsi que le modèle social de notre pays qui a fait ses preuves et que beaucoup de pays nous envient. Les Associations de locataires, qui ont bien compris les conséquences dramatiques de ces nouvelles mesures, se sont mobilisées. Je tiens à les remercier pour leur soutien en ces temps difficiles. C'est effectivement lors de périodes troublées, comme celle que nous connaissons actuellement, qu'il nous faut réaffirmer nos convictions et notre volonté d'être résolument tournés vers l'avenir. De fait, ce numéro inédit se fera l'écho de notre travail mené d'année en année et de votre confiance, sans cesse renouvelée, au travers de la célébration du 10 000^e logement. Franchir ce passage symbolique s'est fait au gré d'efforts, d'une volonté politique ferme pour que le logement social ait une place de choix dans le développement de notre pays.

Philippe Etcheverria
Directeur Général

www.office64.fr

ACTU

RÉTROSPECTIVE DE LA CÉLÉBRATION DU 10 000^e LOGEMENT

10 000^e logement livré par l'OFFICE64 en juillet dernier : nous vous l'annonçons dans le dernier numéro. Ce fut l'occasion pour l'OFFICE64 d'organiser **3 temps forts** autour de ce fait historique pour notre organisme lors desquels nous avons mis en avant :



- 1 Les **204 salariés de l'Office** qui font preuve de professionnalisme, d'adaptation et d'engagement au quotidien au cours d'un évènement du personnel le 7 juillet dernier. Les collaborateurs ont reconstitué le nombre 10 000 vu du ciel près de la plage de l'Uhabia à Bidart. Un moment chargé de convivialité autour de Philippe Etcheverria, Directeur général de l'OFFICE64.



- 2 Les **élus et les partenaires** lors de l'inauguration de la Résidence Lavigne à Anglet où se trouve le 10 000^e logement occupé par Mme Rodrigues et sa famille. L'OFFICE64 lui a remis, dans une poterie personnalisée un pied de vigne en écho au nom de la résidence. Par ailleurs, **une sculpture** spécialement travaillée pour l'occasion a été dévoilée.



- 3 **Nos locataires** au travers d'un concours photos et dessins dont nous vous livrons les résultats dans ce numéro.

À NOTER

Suite à une décision gouvernementale, le montant des aides personnelles au logement (APL) a été réduit de 5 euros mensuels depuis le 1^{er} octobre 2017. Le montant du loyer restant inchangé, les locataires bénéficiaires de l'APL doivent donc déboursier 5 € maximum de plus chaque mois. Les locataires ayant opté pour le prélèvement automatique le verront majoré du même montant ; ils en ont été informés par courrier fin octobre. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le pôle comptable au 05 59 43 86 24.

10000^E
LOGEMENT

ZOOM

CONCOURS

Afin de célébrer le 10 000^e logement, 2 concours ont été organisés du 24 juillet au 11 septembre :

- **Un concours de dessins pour les enfants** de 4 à 13 ans avec pour thème « Dessine la résidence, la maison de tes rêves ».
- **Un concours de photos pour les adultes** avec pour thème « J'aime mon HLM ».

Un jury (administrateurs de l'OFFICE64, membres du personnel, personnalités qualifiées) s'est réuni le 2 octobre pour désigner les 5 lauréats par catégorie.

Nous félicitons tous les artistes pour leur participation aux concours et nous les remercions d'avoir partagé leur créativité.

RÉSULTATS DU CONCOURS DESSIN



1 Oihana Lenique-Henriet



2 Edithsen Laplace



3 Mattis Soumaron



4 Joan Detchenique



5 Mati Nuguet

Gagnants du concours :

1^{er} prix : Oihana Lenique-Henriet (Résidence Domaine de Chaloché à Anglet) a gagné un séjour au Puy du Fou pour 2 adultes et 2 enfants.

2^e et 3^e prix : Edithsen Laplace (Résidence Le Vallon à Boucau) et **Mattis Soumaron** (Résidence Etxe Perdea à Ustaritz) ont gagné un lecteur CD chacun.

4^e et 5^e prix : Joan Detchenique (Résidence Pilota Plaza à Ciboure) et **Mati Nuguet** (Résidence Ibarola à St Pée-sur-Nivelle) ont gagné chacun un bon d'achat d'une valeur de 50 € dans les magasins FNAC.

RÉSULTATS DU CONCOURS PHOTO



Gagnants du concours :

1^{er} prix : Les résidents de l'Association Celhaya (Résidence Curutchague à Cambo-les-Bains) ont gagné 1 tablette.

2^e prix : Sylvie Rappalini (Résidence Le Sextant à Anglet) a gagné 1 enceinte Bluetooth.

3^e prix : Jean Charles Boisvert (Résidence Zubi Alde à Hasparren) a gagné 1 liseuse Kobo.

4^e et 5^e prix : Patrick Mesure (Résidence Pastissé à Anglet) et **Gérard Gayel** (Résidence Lespès à Anglet) ont gagné chacun un bon d'achat d'une valeur de 50 € dans les magasins FNAC.

PRIX SPÉCIAL DU JURY

Le jury a tenu à souligner l'initiative des locataires des résidences Vandenberghe et Château d'Este qui ont organisé un atelier dessin. Les enfants ont laissé libre cours à leur imagination. Bravo à eux !



REMISE DES PRIX

Philippe Etcheverria, Directeur Général de l'OFFICE64 a remis les prix aux lauréats, le mercredi 11 octobre, au cours d'un goûter au siège de l'Office. La bonne humeur était de mise.





Haro sur les APL !

Le gouvernement annonce de façon aveugle et inique fin juillet la baisse mensuelle de 5€ de l'APL par foyer, au 1^{er} octobre, mesure non prévue au programme du candidat à la Présidence de la République.

Son argument essentiel, c'est que l'aide au logement incite les propriétaires à augmenter à l'avance le montant des loyers. Les bailleurs privés sont alors essentiellement visés sans doute, car les bailleurs sociaux ne reçoivent que 8,5 milliards sur les 18 milliards d'euros de l'aide du budget annuel de l'Etat. Plus de 6,5 millions de foyers seront touchés, dont 800 000 étudiants (un sur trois), mais seulement 3 millions dans le parc social. Evidemment, les propriétaires ne baisseront pas les loyers sous prétexte que l'APL diminue, ils choisiront plutôt, mieux les locataires, au détriment des plus défavorisés ou refuseront plus facilement certains dossiers. Rogner les aides des plus modestes pour rester dans les limites des 3% du déficit public est particulièrement injuste.

Au pointage du mois d'août, l'OFFICE 64 reçoit l'APL pour 58 % des familles hébergées, au dessus du pourcentage national. Cette mesure brutale en plein été a soulevé un tollé général. Le gouvernement a reculé sur certains points : 50 000 foyers allocataires, proches du seuil d'exclusion garderaient leur droit à l'APL ; la diminution de 5 € ne serait que pour 3 mois pour boucler le budget 2017, en attendant une réforme globale du système des aides ; pour ne pas pénaliser les locataires, le parc public sera obligé de baisser le montant des loyers en conséquences, et même au-delà... Cette fois-ci, ce sont les bailleurs sociaux à qui l'on demande un nouvel effort au détriment des investissements et des travaux. Par contre, aucune contrainte pour les bailleurs privés qui eux, ne sont pas soumis aux loyers réglementés.

Curieux de baisser les APL uniquement dans le logement public alors que la majorité des aides sont dans le parc privé ! Avec les AFL, nous condamnons vigoureusement ces mesures en apportant notre soutien aux Offices HLM. Je me tiens à la disposition de tout locataire de l'Office qui souhaiterait faire part de ses difficultés afin de tenter de trouver des solutions.

Mohamed TALAALOUT

Élu au Conseil d'Administration
Mail : afl.office64@orange.fr

À VENDRE

BASSUSSARRY RÉSIDENTE « LOREA »

Sur les hauteurs du quartier La Redoute, la Commune de BASSUSSARRY a aménagé le lotissement IGELDIA.

Les 16 lots de terrain nu ainsi créés, ont été commercialisés par ses soins. Et dans le cadre de la mixité sociale souhaitée, un lot a été vendu à l'OFFICE64, afin d'y construire 12 logements. Se faisant face, un premier bâtiment recevra 6 appartements locatifs, tandis qu'un second abritera également 6 logements en accession sociale à la propriété. Il s'agit de petits bâti-

ments parfaitement intégrés dans la pente du terrain et en harmonie avec l'habitat existant. Ces derniers se déclinent en 2 T3 et 4 T4, avec des jardins à jouissance privative pour ceux du rez-de-chaussée et d'une terrasse pour ceux de l'étage. Chaque logement bénéficiera d'un emplacement de parking privatisé. Le démarrage des travaux est prévu en fin d'année, mais vous pouvez d'ores et déjà constituer votre dossier en prenant contact avec le service accession de l'OFFICE64 au 05 40 07 71 64.



BIEN- VENUE

AUX LOCATAIRES DES NOUVELLES RÉSIDENCES



ANGLET - Résidence « Lavigne »
38 logements - Livraison : juillet



BIDART - Résidence étudiante « Erleak »
45 logements - Livraison : septembre

AGENCE CENTRE OUEST

Horaires d'ouverture au public :

8h30-12h30 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi
5 Allée de Laplane - CS 88531
64185 BAYONNE cedex
Tél. 05 59 43 86 86 - fax 05 59 43 86 87
e-mail : agence.centreouest@office64.fr

AGENCE DE SAINT-JEAN DE LUZ

Horaires d'ouverture au public :

8h30-12h30 et 13h30-17h00 les lundis, mercredis, jeudis et vendredis
8h30-12h30 le mardi
4 place d'Espagne - 64500 SAINT-JEAN DE LUZ
Tél. 05 59 26 27 60 - fax 05 59 26 45 99
e-mail : agence.saintjeandeluz@office64.fr

AGENCE DE BILLÈRE

Horaires d'ouverture au public :

8h30-12h30 et 13h30-17h00 les lundis, mercredis et vendredis
8h30-12h30 les mardi et jeudi
11 rue de la Pléiade - 64140 BILLÈRE
Tél. 05 59 40 31 30 - fax 05 59 40 31 39
e-mail : agence.billere@office64.fr

Pour tout renseignement : Tél. 05 59 43 86 86

SERVICE D'ASTREINTE: Tél. 05 59 43 86 84

REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Concertation Locative

M. Roger KUBLER

F.L.C.- adéc - 06 08 84 67 84
kubler.roger@lafcl.fr

Mme Josiane LAFAURIE

C.N.L. - 06 11 20 08 58
cnl.64@wanadoo.fr

M. Pierre MENDIBOURÉ

C.L.C.V. - 05 59 50 06 68
bab@clcv.org

M. Mohamed TALAALOUT

A.F.L. - 05 59 27 19 56
afl.office64@orange.fr

Mme Maïder JAUREGUBERRY

C.S.F. - 05 59 59 14 09
csf8@wanadoo.fr

Mme Sylvie SERRE

A.F.O.C. - 06 61 66 72 61
sylvie.serre@dgfp.finances.gouv.fr

